



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le

02 MAI 2024

Service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Unité planification - secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Célia GRECO
Tél : 02 85 32 76 83
Courriel : ddt-suaaj-planification@sarthe.gouv.fr

Monsieur le président,

Conformément aux dispositions de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le projet déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLUiH du Gesnois bilurien pour le projet de clinique vétérinaire équine à Montfort-le-Gesnois et la demande de dérogation à l'urbanisation limitée afin de recueillir l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission a examiné votre dossier lors de sa séance du 16 avril 2024. Après présentation du projet, échanges et discussion, elle a formulé :

un **avis favorable à l'unanimité** sur le projet de mise en compatibilité du PLUiH du Gesnois bilurien par déclaration de projet n°1 au titre de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme.

-un **avis favorable à l'unanimité** sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme.

Le service urbanisme, aménagement et affaires juridiques reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet
le directeur départemental des territoires,
président de la commission,
par subdélégation,
le chef du service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Julien Dugué

Monsieur le président de la CDC du Gesnois bilurien
Parc des Sittelles,
72450 MONTFORT LE GESNOIS